APRÈS ART. 7 N° 20433

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 20433

présenté par

M. Patrier-Leitus, M. Bordat, M. Lamirault, M. Favennec-Bécot , M. Pellerin, M. Abad, M. Ott, Mme Magnier, M. Pacquot, M. Kervran, M. Vuibert, Mme Tiegna, M. Marion et M. Thiébaut

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.